

## CODE VESTIMENTAIRE

### 1 Introduction

L'École Jeannine Manuel ("l'École") ne demande pas aux élèves de porter un uniforme. Cependant, l'École demande aux élèves de respecter un Code vestimentaire. Ce code participe au développement social des élèves et au bien être de tous. L'École attend des élèves qu'ils développent et exercent leur capacité de jugement et d'autodiscipline, que la façon dont ils s'habillent soit respectueuse envers les autres et acceptable à l'École.

Les élèves s'engagent à respecter les règles de l'École, code vestimentaire inclus. Tous les membres de l'École partagent la responsabilité de faire respecter ce code vestimentaire.

### 2 Exigences

L'École exige de chaque élève qu'il respecte les règles de l'École incluant celles du code vestimentaire et de la tenue. Il est attendu des élèves une tenue vestimentaire convenable et une allure soignée. Chaque membre du personnel de l'École doit s'assurer que les élèves respectent ces consignes.

2.1 L'École n'a pas d'uniforme.

2.2 Il est permis de porter une tenue décontractée à l'École (Jeans, baskets..) mais tout vêtement doit être propre, non déchiré et sans trous. Les hauts ne peuvent afficher de message ou d'image qui pourraient être considérés comme offensants ou porter atteinte à la réputation de l'École. Les shorts ou les haut coupés ou courts (type crop tops), les tissus transparents ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'École, de même que les cheveux colorés de façon extravagante ou encore des piercings trop voyants. Les élèves doivent faire preuve de bon sens et de discernement.

2.3 Les exemples donnés ci-dessus ne constituent pas une liste exhaustive mais simplement des lignes directrices.

2.4 L'éthique de l'École, inscrite dans sa mission, implique une stricte neutralité en ce qui concerne les croyances religieuses des élèves, leurs traditions culturelles et leurs engagements politiques. Par conséquent, l'École est non confessionnelle. Elle accueille et respecte les élèves de toutes croyances, tout en considérant que la foi est d'ordre privé. En accord avec la loi française, aucun signe ostentatoire d'ordre religieux, culturel ou politique n'est admis. S'il subsiste un doute concernant l'interprétation de cette consigne, veuillez contacter le directeur de l'École pour clarification.

### 3 Rôles et responsabilités

3.1 L'École reverra continuellement ce code vestimentaire et le directeur de l'établissement sera responsable de sa mise en application et sa gestion au jour le jour.

3.2 Tout membre du personnel sera tenu d'informer le directeur d'école de l'efficacité de la mise en place du code vestimentaire de même qu'il devra s'assurer de la mise en application et du respect des consignes du code vestimentaire.

3.3 Les parents sont encouragés à travailler en collaboration avec l'École ainsi qu'à soutenir l'École dans l'implémentation du code vestimentaire.